

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du Conseil municipal le lundi 30 janvier 2017 à 8h30, sous la présidence du maire suppléant, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents :

Monsieur le maire suppléant, Guy Lapointe

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Nicole Ménard
Claude Larocque
Richard Sabourin
Claude Larocque

Sont absents:

Yves Croteau, maire
Robert Leclerc, conseiller

Secrétaire :

Madame Cynthia Bossé, directrice générale

Certificat de signification

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai dûment signifié un avis spécial de convocation le 26^e jour de janvier par communication écrite à tous les membres du conseil ci-haut mentionnés.

Signé à Upton ce 30^e jour de janvier,

Cynthia Bossé
Directrice générale

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 8h30 par un moment de réflexion.

Constatation de l'avis de convocation

Les élus constatent que l'avis de convocation a été signifié selon la Loi.

037-01-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que soit adopté l'ordre du jour tel que signifié, et ce, comme suit :

1. Mandat de négociation pour l'immeuble sis au 726, rue Brasseur;
2. Mandat aux fins d'obtention d'une évaluation de la possibilité de déménagement d'un édifice;

3. Mandat à la directrice générale pour obtenir des soumissions de services professionnels - Projet d'interception et de traitement des eaux usées du camping Wigwam;
4. Période de questions;
5. Levée de l'assemblée.

1. Mandat de négociation pour l'immeuble sis au 726, rue Brasseur

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en pourparlers afin de vendre l'immeuble sis au 726, rue Brasseur, lots 1957611, 1957883 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le maire, monsieur Yves Croteau, est désigné d'office pour diriger les négociations et qu'en son absence soit désigné le maire suppléant, monsieur Guy Lapointe;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former un comité pour mener à terme ce dossier;

038-01-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était en long cité;

QUE le comité soit dirigé par le maire, monsieur Yves Croteau, accompagné des conseillers, messieurs Guy Lapointe et Claude Larocque;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, participe aux démarches de négociation de la vente du 726, rue Brasseur afin de fournir la compétence légale et le support administratif requis.

Adoptée

2. Mandat aux fins d'obtention d'une évaluation de la possibilité de déménagement d'un édifice

CONSIDÉRANT LE projet de vente des lots 1 957 611 et 1 957 883 ou d'une parcelle de ces lots;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obtenir une évaluation de la possibilité de déménagement d'un bâtiment;

039-01-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères de mandater madame Cynthia Bossé à procéder aux démarches nécessaires afin d'obtenir une évaluation de la possibilité de déménagement d'un édifice.

Adoptée

3. **Mandat à la directrice générale pour obtenir des soumissions de services professionnels - Projet d'interception et de traitement des eaux usées du camping Wigwam**

CONSIDÉRANT LE projet d'interception et de traitement des eaux usées du camping Wigwam;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander des soumissions pour des services professionnels en lien avec ledit projet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères de mandater madame Cynthia Bossé, directrice générale, à demander des soumissions pour les services professionnels pour le projet d'interception et de traitement des eaux usées du camping Wigwam.

Adoptée

4. **Période de questions**

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

5. **Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que soit levée la présente assemblée à 9h40.

Guy Lapointe
Maire suppléant

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.

040-01-2017

041-01-2017